

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Jeudi 5 octobre 2023

La séance est ouverte à 17h10 sous la présidence de Madame Nadette Fauvin.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

- *Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.*

Monsieur Sylvain Wagon représenté par Monsieur Manuel Bächtold ; Monsieur Philippe Münch représenté par Monsieur Manuel Bächtold ;

- *Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.*

Monsieur Manuel Bächtold ;

- *Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.*

Madame Isabelle Aliaga ; Monsieur Hugues François représenté par Madame Elisabeth Bautier ;

- *Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.*

Pas d'élus présents ou représentés

- *Collège E : Représentants des autres personnels*

Madame Éliette Blatché représentée par Madame Isabelle Aliaga ;

- *Collège F : Usagers*



- *Personnalités désignées par la région*

Monsieur Sébastien Deneja représenté par Madame Agnès Fichard-Carroll ;

- *Personnalités désignées par le Recteur.*

Madame Nadette Fauvin ; Monsieur Christophe Mauny ; Madame Magali Mariani représentée par Madame Nadette Fauvin ; Madame Agnès Vrinat représentée par Madame Nadette Fauvin ;

- *Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.*

Madame Elisabeth Bautier ; Madame Christine Vergnolle-Mainar représentée par Madame Elisabeth Bautier ;

- *Personnalités désignées par les établissements partenaires.*

Madame Agnès Fichard-Carroll ; Monsieur Jean-Patrick Respaut représenté par Madame Agnès Fichard-Carroll ; Monsieur Pascal Nogues ; Monsieur Benoît Roig représenté par Pascal Nogues ;

- *Invités présents à la séance.*

Madame Valérie Bouchet ; Madame Sandrine de La Cruz ; Madame Valérie Munier ; Monsieur Sylvain Olivier ; Monsieur Éric Favard ; Monsieur Patrick Rateau ; Madame Louise Nyssen ; Monsieur Olivier Bost ; Madame Mailho ; Madame Peggy Pitaval ;

Secrétaire de séance

Madame Marguerite Taule ;

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Est désignée comme secrétaire de séance Madame Isabelle Aliaga

Madame Nadette Fauvin félicite les membres du conseil pour la réussite de la rentrée.

1- Validation du procès-verbal du conseil de l'INSPE du 28 juin 2023

Madame Elisabeth Bautier demande de rectifier la formulation de son propos sur la discussion qui n'est pas suffisamment explicite à la page 07, point 11 du PV du 28 juin 2023 par « *concernant les enseignants du second degré en poste dans l'enseignement supérieur* » et ajouter « *Ils assurent le double du temps de service des enseignants chercheurs* »

Madame Isabelle Aliaga pense que la meilleure formulation est « *concernant les enseignants du second degré et du primaire (PRAG, PREC, CRPE) en poste dans l'enseignement supérieur* ».

Monsieur Christophe IUNG suggère de modifier simplement le texte et de valider le texte avec ces modifications apportées, « *concernant les enseignants du second degré et du primaire (PRAG, PREC, CRPE) en poste dans l'enseignement supérieur* » et ajouter « *Ils assurent le double du temps de service des enseignants chercheurs* ». C'est ce texte qui sera en ligne.

Madame Nadette Fauvin propose au vote la validation du procès-verbal du Conseil de l'INSPE du 28 juin 2023 avec les modifications proposées.

Vote sur le point 1 : Validation du procès-verbal du conseil de l'INSPE du 28 juin 2023

Refus de prendre part au vote : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

2- Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF

Monsieur Christophe souligne que chaque année, les modalités de contrôle des connaissances sont exposées. En juin, le cadre général des MCC a été approuvé par l'INSPE lors du conseil du 28 juin. Les UFR partenaires ont élaboré les MCC pour chaque unité d'enseignement, lesquelles sont ensuite validées par les composantes responsables des formations, puis par la CFVU des universités mettant en œuvre les divers parcours. Ces modalités respectent le cadre des MCC de l'INSPE qui ont reçu un avis favorable lors du conseil du 28 juin 2023, ainsi que de la CFVU de l'université mettant en œuvre la formation.

Vote sur le point 2 : Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 17

Monsieur Christophe lung exprime sa gratitude envers les universités pour l'effort considérable déployé afin de rassembler toutes ces informations, ainsi qu'envers les composantes responsables de la préparation du travail et les collègues chargés de remplir le contenu des MCC unité d'enseignement par unité d'enseignement.

Madame Nadette Fauvin perçoit ce travail comme une œuvre minutieuse, nécessitant une grande précision et rigueur, comparable à de la dentelle. Elle souligne que cette tâche exige une vigilance soutenue et un investissement important en termes de temps.

3- Désignation du dernier membre du COSP

Monsieur Christophe lung indique que Monsieur André Tricot a officiellement déposé sa candidature pour devenir membre du COSP. C'est un très grand scientifique qui a une vision des différents systèmes éducatifs. C'est une bonne chose qu'il nous honore de sa présence dans ce COSP

Il a indiqué dans son courriel « *Ayant une longue expérience (22 ans) en IUFM / ESPE / INSPE comme formateur à Rennes puis à Toulouse, puis président du COSP de l'INSPE de Bretagne depuis cette année, et responsable du Centre national d'étude des systèmes éducatifs (Cnesco), je pense pouvoir apporter un regard un peu distancié sur les questions de politiques publiques d'éducation en général et de formation des enseignants en particulier.* »

Madame Nadette Fauvin se réjouit de la candidature de Monsieur André Tricot qui est très présent auprès des professeurs en formation continue dans l'académie. C'est une opportunité d'une plus grande culture commune et d'une plus grande continuité entre formation initiale et formation continue.

Vote sur le point 3 : Désignation du dernier membre du COSP

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 17

4- Informations Générales

4.1- Bilan de l'année universitaire 2022/2023

4.1.1 Résultats en master MEEF « 1^{er} degré », « 2nd degré » et « Encadrement Educatif »

Monsieur Christophe lung présente les résultats en master (diapositives 12 et 13)

- Résultat en Master 1 stable avec des taux de réussite assez proches de ceux de l'année précédente aussi bien dans le 1^{er} que le 2nd degré de l'ordre de 75 à 80%.
- Résultat en Master 2 : très grande stabilité sur les deux dernières années. On a fait une analyse précise en identifiant parmi les 22% d'étudiants en d'échec combien ont été absents sur toute l'année ou une partie de l'année. Les vrais échecs sont peu nombreux.

4.1.2 Résultats aux concours

4.1.2.1 le premier degré - Résultats nationaux

Monsieur Christophe lung présente les données nationales aux concours du premier degré. Au niveau national, 1288 postes n'ont pas été pourvus dans les académies de Guyane (115), Créteil (561), Mayotte (34),

Versailles (578). Ces postes ont été utilisés pour recruter des professeurs des écoles sur les listes complémentaires dans les autres académies. Dans notre académie le taux moyen de réussite en tenant compte de cette liste complémentaire est de 43 %. C'est moins que l'an dernier (51 %), mais l'an dernier il y avait très peu de candidats, car c'était l'année de transition. Le taux de réussite national moyen est de 47%. L'académie de Montpellier continue à manquer de candidats en langues régionales Occitan et Catalan (13 postes, 13 présents au concours, 7 lauréats).

Monsieur Olivier Bost pense qu'il serait intéressant d'indiquer la proportion de lauréats issus du concours plein temps et des lauréats du concours mi-temps.

Monsieur Christophe lung répond que sur les 337 lauréats sur liste principale et 84 listes complémentaires, 70 % lauréats sont à plein temps et 30 % (125) sont formés par la faculté d'éducation cette année. Pour le 2nd degré on a 64 % de lauréats à plein temps et 36 % de mi-temps. Cela indique que la proportion de fonctionnaires stagiaires issus d'un master 2 MEEF est prépondérante. C'était la répartition que l'on avait avant la réforme entre les étudiants qui avaient un M1 et M2 MEEF et les autres étudiants. C'est le même constat pour le 2nd degré (diapositive 27). Ces chiffres montrent qu'une formation adaptée (c'est-à-dire un master MEEF) aide beaucoup pour devenir enseignant.

Monsieur Olivier Bost rajoute que cela veut dire que 70% des lauréats ont un master MEEF dans le premier degré c'est-à-dire que ces étudiants ont été préparés pour devenir enseignant.

4.1.2.2 Le second degré – Résultats nationaux

Monsieur Christophe lung expose les résultats nationaux du second degré, notant que 17% des postes sont restés non pourvus (diapositive 16).

- Le taux de réussite au CAPES au niveau national s'élève à 39%, avec des disciplines fortement impactées affichant un déficit important de postes (plus de 50%) : mathématiques, physique-chimie, anglais lettres. L'espagnol présente une situation singulière cette année, où tous les postes n'ont pas été pourvus malgré un taux de réussite au concours relativement bas, entre 30 et 35%. Ceci signifie que les candidats bien qu'assez nombreux n'avaient pas les compétences attendues pour être professeur.
- Le CAPEPS constitue une exception, étant un concours très sélectif avec un nombre élevé de candidats, tous les postes ayant été pourvus. Le taux de réussite moyen au niveau national est de 24%.
- 16% des postes au CAPET ne sont pas pourvus, principalement dans les domaines des sciences de l'ingénieur et de l'économie-gestion, avec un taux de réussite moyen de 30% (diapositive 18).
- Concernant le CAPLP, 18% des postes sont restés non pourvus (diapositive 19), principalement dans les domaines des mathématiques-sciences et des sciences de l'ingénieur.

4.1.2.3-Résultats aux concours des étudiants préparés dans l'académie par les différentes universités.

Monsieur Christophe lung présente le taux de réussite des étudiants qui sont préparés dans notre académie par les différentes universités :

Résultats aux concours 1^{er} degré

Pour le 1^{er} degré le taux de réussite des étudiants inscrits à la faculté d'éducation augmente. Il passe de 55% à 59 % alors que le nombre des candidats est plus élevé. La réforme a un effet sur le taux de réussite. Avant la réforme, on jugeait le taux de réussite sur des étudiants de M1 maintenant sur les étudiants de M2. Il est à noter que 70 étudiants ont été lauréats dans une académie autre que celle de Montpellier (diapositive 20).

Madame Nadette Fauvin félicite les étudiants et leurs formateurs pour ces très bons résultats, et rajoute qu'il faut garder notre étonnement, ne pas s'habituer car il ne faut pas oublier les efforts collectifs que cela suppose et le reconnaître à chaque fois.

Madame Agnès Perrin-Doucey indique que c'est la première année où les étudiants de la licence pluridisciplinaire préparés à la Faculté d'Éducation arrivent au concours et qu'ils ont très bien réussi au concours.

Résultats aux concours 2nd degré

Monsieur Christophe Lung présente les taux de réussite du 2nd degré. Le taux moyen national est de 35% et le taux de réussite des étudiants de l'académie est de 58%. Le taux de réussite varie en fonction des concours. Félicitations aux étudiants et aux formateurs qui les ont accompagnés dans cette réussite.

Madame Nadette Fauvin rajoute que l'académie suit la tendance nationale et cela reste une progression positive (diapositive 21)

Monsieur Christophe Lung expose les résultats des lauréats du concours qui ont effectué soit un stage en responsabilité à tiers-temps, soit un stage en immersion et pratique accompagnée (SIPA). Les inquiétudes initiales étaient que les étudiants en responsabilité pourraient être désavantagés dans la réussite au concours en raison de la lourdeur de la mission qu'ils devaient assumer pendant leur année de M2. Les résultats montrent le contraire. Les étudiants contractuels alternants ont obtenu de meilleurs résultats au concours que ceux ayant suivi un stage de pratique accompagnée, tant dans le 1^{er} degré que dans le 2nd degré. On ne peut pas conclure que cette modalité de stage favorise la réussite au concours, car les étudiants étaient volontaires et sélectionnés par le biais d'une audition. Il est à noter qu'il y a des exceptions, notamment en EPS, où aucun des contractuels alternants n'a réussi le concours (diapositive 22).

Madame Sandrine de la Cruz précise que les M2 contractuels alternants 1^{er} degré sont les meilleurs étudiants, notamment ceux issus de la licence pluridisciplinaire ce qui explique qu'ils réussissent mieux le concours.

Madame Nadette Fauvin rappelle les discussions de 2 ans en arrière sur les alertes concernant les étudiants contractuels alternants et pense qu'il ne faut pas sous-estimer dans cette réussite l'accompagnement, l'attention et la vigilance des équipes pour que les étudiants ne décrochent pas.

Madame Sandrine de la Cruz répond que la première année avait été difficile, car les étudiants avaient passé la nouvelle formule du concours mais avaient fait un M1 ancienne maquette et un M2 nouvelle maquette. Les promotions suivantes ont fait les deux années avec la nouvelle maquette. Les étudiants qui viennent de la licence pluridisciplinaire se sentent mieux armés et sont impatients de se retrouver en responsabilité. Leur formation leur permet d'être plus à l'aise dès leur prise de fonction.

Madame Louise Nyssen souligne qu'effectivement, on a de bons étudiants qui ont fait des contrats alternants et qui réussissent, mais ce que l'on ne voit pas apparaître dans ces résultats, c'est l'effet sur la formation et en particulier sur les mémoires. La grande victime de ces modalités de stage, c'est le mémoire. Les collègues en charge des mémoires pensent que ce qui est bien pour le mémoire ce sont les étudiants réalisant un stage SIPA parce qu'ils ont le temps de s'y consacrer et de réaliser le mémoire plus tranquillement. Les contractuels alternants ont beaucoup trop de travail pour le réaliser correctement. Il faudrait une analyse globale de toutes les facettes de la formation pour comprendre les effets de ces contrats.

Madame Pascale Leclercq nuance les propos de Madame Louise Nyssen car les contractuels alternants ont accès à leur terrain de stage dès le 1^{er} septembre et ils ont la liberté de mettre en place un projet pédagogique pour leur mémoire ce qui est plus complexe pour les SIPA. Ces taux de réussite plutôt encourageants masquent un effort colossal de la part de ces étudiants qui sont engagés à 300 % aussi bien sur les stages que sur la formation. C'est parce qu'ils sont sélectionnés qu'ils réussissent. Ils sont soumis à rude épreuve au détriment parfois de leur santé.

Madame Agnès Perrin-Doucey remercie Madame Nadette Fauvin de rappeler qu'il y a une attention portée aux étudiants. Une attention de proximité qui va pouvoir aider à mieux les encadrer. De plus, les modalités de stage des contractuels alternants se font souvent au détriment du contenu de la formation notamment par rapport à la recherche, mais aussi dans un certain épuisement général. Épuisement des étudiants, les syndicats des étudiants alertent sur ces notions d'épuisement qui traduisent des réalités. Épuisement des collègues qui vivent ces successions de réformes et de transformations assez difficilement, mais à chaque fois ils se remettent à l'ouvrage. Malgré le découragement, ils ne lâchent pas sur la qualité de l'enseignement et de la formation et sur leur engagement dans le service public. Il faut rendre hommage aux collègues.

Madame Nadette Fauvin rejoint le discours sur l'épuisement des étudiants et des collègues, ainsi que sur la grande adaptabilité et l'engagement des collègues face à des changements perpétuels.

Monsieur Olivier Bost s'interroge sur le mode de sélection des candidats, qui vise à choisir les meilleurs dossiers. Comme on a pris les meilleurs, c'est normal que le taux de réussite soit bon. Pourquoi ne pas s'orienter vers d'autres critères que la qualité universitaire du dossier et prendre en compte des critères sociaux ?

Madame Nadette Fauvin pense que c'est une piste justifiée notamment par rapport au profil sociologique de l'académie. Il y a un profil social particulier et cela mérite réflexion.

Monsieur Christophe lung aborde ensuite la proportion d'étudiants bénéficiant d'un contrat de contractuel alternant. Dans le premier degré, cette proportion représente 33 % des effectifs de M2 cette année (35 % l'année précédente). Environ une centaine d'étudiants répartis sur les cinq sites ont postulé mais n'ont pas pu obtenir de contrat en tant que contractuels alternants. On peut se demander s'il s'agit d'un manque de postes, car en comparaison des autres académies, la proportion de contractuels alternants est plus faible. Monsieur Christophe Mauny a souligné que plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer cette situation (Diapositive 26) :

- Certains collègues chargés d'examiner les dossiers n'étaient pas favorables à ce que certains étudiants deviennent contractuels alternants.
- Des difficultés ont été rencontrées pour trouver des postes à tiers temps.
- Impossibilité d'affecter les alternants en CP ni CM2.
- Manque de tuteurs à proximité des lieux de formation.

En Lozère, il n'y a pas eu de poste de contractuel alternant. Le souhait est qu'il y ait davantage de supports l'an prochain sans qu'ils soient trop loin des lieux de formation.

Madame Louise Nyssen est réticente de privilégier les critères boursiers sur les critères d'excellence académique, car même si on fait cela pour leur permettre d'avoir un revenu, on risque aussi de mettre en difficulté des candidats et de leur faire rater leurs études. Il faut être prudent. Dans l'idéal on aimerait leur accorder des finances sans que le travail soit au-dessus de leurs forces. On ne peut pas trancher ici en conseil. Il faut être attentif à l'excellence académique, ce n'est pas juste parce que cela fait chic, mais cela permet d'aborder ce stage avec une chance de réussite.

Madame Nadette Fauvin pense que l'excellence académique doit également être prise en compte, il s'agit d'équilibrer la prise en compte des différents critères.

Madame Pascale Leclercq rapporte son expérience des entretiens ainsi que celui de ses collègues. Les entretiens tiennent compte de tous ces critères. Les entretiens ont été déterminants à la fois en termes de motivation, mais aussi de maturité.

Madame Agnès Perrin-Doucey précise que dans le 1^{er} degré dans l'Hérault il n'y a pas d'entretien car le nombre de candidats était trop élevé ce qui est regrettable. A l'avenir, peut-être serait-il possible de réaliser des auditions après examen des dossiers : certains ne seraient pas retenus sur la base de leur dossier, les autres passeraient une audition. D'autre part, Mme Perrin Doucey souscrit à ce qu'a dit Madame Nyssen, le

critère social est important, mais il ne faut pas que le stage les mette encore plus en précarité par des difficultés à gérer la classe et les contenus. Il faut prendre à la fois en compte les compétences académiques et les critères sociaux.

Monsieur Olivier Bost souligne que des étudiants qui n'ont pas été retenus pour être contractuel alternant travaillent chez Mac Do. Il est préférable pour préparer le concours qu'ils travaillent dans une classe en responsabilité plutôt que chez Mac Do.

Madame Pascale Leclercq pense qu'il faudrait des bourses pour tous les étudiants quel que soit leur statut, sur critères sociaux évidemment. C'est une formation qui est socialement injuste telle qu'elle est conçue actuellement avec le concours à la fin du M2. Pour certains étudiants, c'est un réel problème.

Madame Sylvaine Mailho explique qu'à la marge la directrice académique de l'Aude a autorisé les M2 contractuels alternants qui en feraient la demande par écrit d'être dispensés des activités pédagogiques complémentaires. Mais cela demande une bonne gestion pour répartir les élèves dans les classes. Ces 12 heures peuvent être employées à la préparation de la classe. Cela permet sur cette année qui est extrêmement lourde pour les étudiants de pouvoir avoir une mini-respiration.

Madame Nadette Fauvin pense que c'est une pratique à réfléchir et peut-être à mutualiser au niveau académique, mais il ne faut pas que cela se fasse au détriment des élèves.

Madame Isabelle Aliaga revient sur l'importance des conditions de travail à peu près optimales. Pour beaucoup d'étudiants le fait d'avoir à fournir un mémoire, être présent en cours et de pouvoir subsister au quotidien est très compliqué. C'est la première année où des étudiants vont au restaurant du cœur. La lourdeur de cette formation pose question. Les étudiants qui sont avantagés sont ceux soutenus par un milieu familial. La réflexion de l'égalité des chances devrait être menée.

Monsieur Christophe lung présente la proportion du nombre de contractuels alternants dans le second degré : 25 % de l'effectif de M2 en 2023/2024, chiffre assez semblable à celui de l'an dernier. La mise en stage est différente du 1^{er} degré du fait puisqu'un professeur du 2nd degré doit souvent enseigner sur plusieurs créneaux à une même classe. Les candidats doivent aller au moins 2 fois dans les établissements, voir 3 pour certaines disciplines. Le nombre de candidatures et l'attrait à ces postes-là est plus faible que dans le 1^{er} degré, c'est un phénomène national. Des demandes sont très concentrées sur quelques disciplines, parfois des disciplines à faible effectif. (8 en documentation, 9 en CPE sur les 100 contractuels alternants). Il y a le problème de trouver des supports. Les inspecteurs ont fait un énorme travail, car il faut un tiers temps proche des villes de Montpellier, Perpignan ou Nîmes avec un tuteur à proximité.

4.1.3- Résultats du master PIF

Monsieur Christophe lung présente les résultats du master MEEF « Pratiques et Ingénierie de la Formation » qui s'adresse essentiellement à un public de professeur déjà en poste (diapositive 23).

Madame Agnès Perrin-Doucey ajoute quelques éléments. Les parcours ont changé de nom, mais on retrouve deux anciens parcours - SAFIR qui était le parcours « Formation de Formateurs dans les domaines de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » et le parcours « Éducation et pratiques Inclusives » qui a été dédoublé en M2 en « Éducation et Pratiques Inclusives - Enseignements spécialisés », et « Éducation et Pratiques Inclusives - Classes Ordinaires ». Ce dernier parcours s'adresse à des enseignants non spécialisés, c'est la nouveauté de cette mention. Le parcours didactique des humanités a ouvert 2 options sur 3, l'option didactique du français et de la littérature et l'option didactique de l'histoire-géographie. Il y a peu d'étudiants parce que l'on a du mal à faire connaître ces parcours. Ce qui est intéressant dans cette mention, c'est la pluri-catégorialité et le partage des statuts. Interagissent dans le même groupe des enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés Pour le faire connaître nous avons été lauréat d'un projet dans le cadre d'un appel à projet proposé par l'UM sur l'accompagnement des formations. Nous sommes en train de construire des capsules vidéo pour faire connaître les parcours avec des interviews des enseignants mais aussi des étudiants. D'autre part, la mise en place de la plateforme « Mon Master » a été un frein pour les inscriptions, ces parcours devraient

être sortis de Mon Master car ils concernent essentiellement des professeurs de l'éducation nationale en poste.

Madame Nadette Fauvin demande si le public privilégié de ces deux parcours, qui ont une grande richesse, mais peu de candidats, ne serait-il pas les conseillers pédagogiques et les formateurs académiques.

Madame Agnès Perrin-Doucey répond qu'effectivement c'est en partie un public privilégié. La liste des titulaires de ce master est communiquée aux DASENs, parce qu'ils pourraient devenir MAT et progressivement venir vers la formation. Hélas, ces parcours à trop faible effectif ne sont pas viables financièrement.

Madame Nadette Fauvin s'engage à relayer l'intérêt de ce parcours.

4.2- Premier bilan de la rentrée 2023/2024

Monsieur Christophe lung présente les effectifs de la rentrée 2023. Les effectifs ne sont pas totalement définitifs, mais la tendance est en baisse, avec une baisse totale de 5 %, (Diapositive 25).

Dans le 1^{er} degré, il y a stagnation en M1, les capacités d'accueil sont quasiment atteintes, en M2 une augmentation, conséquence du M1 de l'an dernier. Le nombre de fonctionnaires stagiaires mi-temps est en baisse, puisque les fonctionnaires stagiaires sont plutôt plein temps. Dans le 1^{er} degré il y a des sites plus ou moins attractifs qui sont plus ou moins remplis. Pour les CPE on observe une baisse (-11 % en master). Pour le 2nd degré, cela dépend des disciplines. On constate qu'en M1 on est à -9% dans le 2nd degré, l'an dernier on était à -12 %, c'est une baisse indéniable. Deux parcours, les mathématiques et le catalan ont ouvert cette année à Perpignan alors que cela n'était pas le cas l'an dernier. En M2, on est en baisse de -7 % dans le 2nd degré. (Diapositive 25).

Madame Sandrine de La Cruz ajoute que tous les sites sont pratiquement remplis dans le 1^e degré, mais il reste quelques places sur tous les sites.

Madame Agnès Perrin-Doucey signale que c'est la 2^{ème} année que les effectifs sont en baisse. Déjà l'an dernier, on avait fait ce constat et on avait voté une baisse des capacités d'accueil.

4.3- Bilan de la mise en stage dans le 2nd degré

Monsieur Christophe lung présente la mise en stage des M2 dans le second degré. 30 disciplines dans les sites de Perpignan, Montpellier, Nîmes avec un grand nombre d'interlocuteurs. (Diapositive 29). Il n'y a pas eu de retour catastrophique du terrain. C'était deux semaines intenses de travail pour le service des stages, les inspecteurs, les établissements pour une mise en stage le 18 septembre. Le bilan de la mise en stage est positif. Un grand merci à Monsieur Éric Favard et à son équipe, aux inspecteurs référents, aux PFA et aux tuteurs qui ont accepté de remplir cette mission difficile. La réunion des tuteurs a été très riche : forte demande pour la formation continue pendant l'année.

Monsieur Éric Favard confirme que la mise en stage s'est bien passée. L'an passé, les retours du terrain de la part des collègues avaient été assez négatifs. À la faveur de cette inquiétude, la mobilisation et la solidarité pluricatégorielle s'est accentuée. On aura toujours des difficultés. Quand un contractuel alternant refuse un poste de contractuel parce que c'est trop loin, il bascule en SIPA. Il faut alors lui trouver un nouveau lieu de stage et cela met l'inspection en difficulté. On a des étudiants en SIPA qui arrivent le 18 septembre. On a toujours ces imprévus, mais globalement la mise en stage s'est bien passée. La date du 18 septembre est une date juste et limite. On ne pourra pas faire une mise en stage plus tôt dans le début de l'année. Entre les inscriptions, les listes à construire c'est beaucoup de travail

Madame Nadette Fauvin s'associe à tous ces remerciements. Madame Magali Mariani, qui est l'interface avec les inspections confirme le bon déroulement de la mise en stage.

Madame Pascale Leclercq confirme que cela s'est très bien passé. Les tuteurs commencent à mieux comprendre les spécificités des différents statuts, contractuel alternant, SIPA, fonctionnaire stagiaires mi-

temps, ou temps plein, et chacun commence à comprendre ce qui est attendu en termes de tutorat. Cette année, on a été davantage expérimenté et on a pu mettre en place un planning plus efficace. Bilan positif.

4.4- Actualités commission de la recherche

Madame Valérie Munier fait le point sur la commission recherche. Un certain nombre d'actions ont été envisagées pour 2023/2024. La première action est le nouvel appel à projets pour 2024. Les projets sont soutenus sur les années civiles. Lancement comme les années précédentes de deux appels à projets : un appel à projet recherche qui existe depuis 2017 et un appel à projet articulation Recherche/Formation/Terrain qui existe depuis 2021. Le premier est une mission de structuration de la recherche. Il s'agit de soutenir des projets de recherche qui associent des chercheurs de différentes équipes ou de laboratoires de l'académie en privilégiant des projets qui développent des approches interdisciplinaires sur des questions de formation. Le budget maximum est de 4000 euros. L'objectif de l'articulation Recherche/Formation/Terrain est de mettre en relation et de développer cette culture collaborative entre acteurs terrains et chercheurs. Les questionnements peuvent émerger soit des acteurs terrains soit des chercheurs. Pour faciliter la mise en relation et les questions réponses des différents acteurs, on a organisé des visios. Les dates figurent dans l'appel à projets. Le budget maximum est de 1000 euros. (Diapositive 31)

Monsieur Christophe lung demande si les collègues DASENs sont au courant de l'appel à projets qui concerne l'articulation Recherche/Formation/Terrain.

Madame Valérie Munier répond que Madame Magali Mariani est chargée de la diffusion auprès du 2nd degré et Christophe Mauny après du 1^{er} degré. On avait aussi envisagé avec Madame Magali Mariani de diffuser plus spécifiquement auprès des personnes qui avaient porté ou avaient été engagées dans des projets CARDIE.

Madame Nadette Fauvin rappelle son attachement personnel à faire cette connexion qui est particulièrement fluide dans l'académie. Les visios avaient été initiées l'an dernier et c'est une opération intéressante et importante.

Madame Valérie Munier expose et adresse ses remerciements à Madame Nadette Fauvin pour l'aide apportée pour finaliser le document intitulé « Cadre d'information pour accord Recherche-Éducation ». C'est une démarche entreprise avec Monsieur Marc Rosenzweig pour faciliter l'accès des chercheurs aux écoles et aux établissements scolaires. C'est une procédure simple ayant pour objectif d'informer la rectrice ainsi que son représentant à l'INSPE sur l'objet de la recherche en projet avec un personnel de l'Éducation Nationale, ses modalités de mise œuvre et les perspectives de plus-value pour les élèves et les équipes pédagogiques. Avec l'aide de Madame Nadette Fauvin, le circuit de signature a été clarifié et le document a pu être finalisé. Ce document est disponible sur le site de l'INSPE. Il sera envoyé de manière systématique à tous les chercheurs de l'académie.

Madame Valérie Munier explique et remercie Madame Wafa Issartel pour le travail réalisé sur le site web de l'INSPE. La partie recherche du site de l'INSPE a été reprise avec une partie d'actualité recherche où on peut trouver les appels à projets et une partie plutôt archivage où figure la liste des projets qui avaient été soutenus depuis le début des appels à projets, les programmes des journées d'études organisées soit au niveau de l'INSPE Montpellier, soit en lien avec l'INSPE de Toulouse. Pour cette année à la demande de Madame Nadette Fauvin, tous les participants de Montpellier ont été sollicités pour mettre en ligne tous les diaporamas. Il manque la liste des laboratoires avec les sites web à jour, et la liste des masters qui peuvent permettre de faire des mémoires, des stages sur les questions d'éducation et de formation.

Madame Nadette Fauvin s'adresse à tous les acteurs du rectorat qui sont autour de la table pour les inviter à aller voir sur le site les présentations des chercheurs. Ces recherches connectent directement avec les pratiques professionnelles que ce soient celles des enseignants 1^{er} et 2nd degrés, professeurs documentalistes, CPE et même inspecteurs, c'est-à-dire des pratiques professionnelles des accompagnements des professeurs. C'est un objet d'autoformation qui pourra alimenter des journées d'animation ou de formation dans l'académie. De plus, les chercheurs sont à proximité et cela peut permettre

de se mettre en relation avec eux pour donner plus de force à cette actualité de la recherche directement transposable dans les pratiques de classe.

Madame Pascale Leclercq demande s'il ne serait pas possible de rajouter, à côté de l'affichage des laboratoires qui s'occupent des problématiques d'éducation et des masters qui y sont dédiés, une rubrique avec des initiatives au sein de laboratoires qui seraient plutôt disciplinaires ou des projets qui seraient portés par des laboratoires disciplinaires, mais qui porteraient sur des questions d'éducation. Pour certaines disciplines comme les langues, il y a un peu un angle mort, car il n'y a pas de laboratoire dédié. A l'UM3, au niveau du département formation des enseignants, on entame un recensement de ce qui peut exister dans les équipes.

Madame Valérie Munier répond que c'est à réfléchir. La difficulté de la sélection des laboratoires laisse des angles morts et notamment des chercheurs isolés dans des laboratoires.

Madame Valérie Munier précise l'action qui est le travail mené sur la mise en valeur des travaux de recherche réalisés dans les masters par les étudiants. A une époque, on avait le concours du mémoire de master MEEF en 180 secondes. La réforme de la formation n'a pas permis de maintenir ce concours. Il a disparu au niveau national. On étudie la possibilité de remettre quelque chose en place pour revaloriser les travaux de recherche des étudiants. On a sollicité le réseau des INSPE pour le remettre en place au niveau national. On attend ce qui va se faire au niveau national. Au niveau local on a des pistes : présentation de poster, mise en valeur par une production écrite... etc. Il y a une volonté de mettre en place quelque chose cette année sous une forme ou une autre quitte, à évoluer les années suivantes

Enfin, il a été décidé avec les collègues de Toulouse d'organiser les journées d'étude communes uniquement une année sur deux. En 2024, il n'y aura pas de journées d'étude avec Toulouse mais des journées d'étude au niveau académique. Nous envisageons d'en faire une en mars peut être une en automne suivant. Ces journées d'étude seront dédiées essentiellement à la présentation des projets qui ont été soutenus les années précédentes. On doit sélectionner la date, mais cela sera un mercredi du mois de mars. Le matin cela concernera des projets « recherche » et l'après-midi les projets « articulation Recherche/Formation/Terrain

4.5-Bilan recrutement via la plateforme Mon Master

4.5.1. Premier degré

Madame Agnès Perrin-Doucey explique que globalement, cela a bien fonctionné. Il y a eu énormément de candidatures au départ qui se sont un peu diluées assez rapidement, c'est un phénomène national. Les dysfonctionnements observés concernent certains étudiants laissant en attente leur candidature sur le site de Montpellier et n'acceptant pas définitivement leur formation sur un autre site. Pour les CPE, il y a un changement de pratique. C'est une filière qui reste sélective avec beaucoup de candidats et peu de postes. On va revoir la manière d'évaluer les candidatures parce que l'on a dû intervenir pour rappeler aux membres de la commission de recrutement que l'on ne classait pas uniquement les étudiants qu'on voulait voir arriver, mais que l'on classait tous les étudiants qui avaient les attendus. C'est une logique différente de la logique précédente. Pour la mention PIF, la plateforme Mon Master ne correspond pas à la temporalité et au raisonnement des enseignants qui réfléchissent à reprendre les études non pas au mois de mars, mais en fin d'année scolaire.

Madame Agnès Perrin-Doucey souligne la grande tension que cela fait peser sur les services de scolarité qui ont instruit à la main plus de 800 dossiers de candidature pour inscrire dans un fichier excel toutes les informations pour que les commissions puissent travailler dans de bonnes conditions. La plateforme e-Candidat relevait automatiquement ces informations. On pouvait faire des questionnaires complémentaires maintenant c'est très compliqué. Cela peut générer aussi des ruptures d'égalité, car il y a davantage de risque d'erreur qu'avec e-Candidat.

Madame Nadette Fauvin veut savoir si le traitement des dossiers se fait obligatoirement en reprenant les éléments sur un tableau Excel pour les communiquer ensuite aux commissions de recrutement.

Madame Agnès Perrin-Doucey répond que le tableau Excel n'est pas nécessaire, mais pour pouvoir gagner du temps et analyser la totalité des candidatures, on a besoin d'un travail administratif structuré notamment sur le 1^{er} degré où l'on a 3000 dossiers. Avec e-Candidat les services de scolarité envoyait un lien et les remontées se faisaient de façon automatique, c'est plus compliqué avec Mon Master où il faut aller chercher dans les dossiers.

4.5.2. Second degré

Monsieur Christophe lung présente le bilan pour la mention 2nd degré suite à l'enquête réalisée auprès des responsables de parcours des 4 universités. (Diapositive de 34 à 44). En conclusion :

- Très chronophage pour les parcours ayant beaucoup de candidats
- Nécessité d'améliorer l'outil et de former leurs utilisateurs
- La seconde campagne a été utile pour certains parcours
- Difficile d'établir la liste complémentaire
- Des étudiants de L3 échouant en L3 peuvent prendre des places à des étudiants validant leur L3 mais moins bien classé car le classement a lieu avant les résultats de L3
- Uniquement 24% des parcours ont atteint leur capacité d'accueil, pour le parcours EPS, il y avait un grand nombre de candidats sur la liste complémentaire.
- La baisse du nombre de candidats dans certains parcours ne peut pas nécessairement être imputée à la plateforme Mon Master mais plutôt à un manque d'attractivité du métier.
-

Christophe lung remercie Louise Nyssen qui a mis en place cette enquête

Madame Agnès Fichard Carol indique que des solutions et des améliorations seront apportées notamment dans le téléchargement des dossiers et dans la manière dont on conçoit les questions. Il faut que les informations pertinentes que l'on va chercher soient tout de suite accessibles. Il faut que les enseignants se familiarisent avec l'outil et apprennent à s'en servir. L'outil est plutôt fonctionnel.

Monsieur Éric Favard soulève le problème des saisines. On a reçu beaucoup de dossiers qui ne correspondent absolument pas au profil, mais dont l'analyse est chronophage, parce qu'il faut rediriger ces dossiers aux responsables de parcours pour qu'ils les étudient. C'est la deuxième phase de Mon Master. Dans le parcours Enseignement professionnel, on a accepté des personnes qui n'ont pas donné signe de vie.

Madame Louise Nyssen a reçu 50 dossiers de saisine pour la mention 2nd degré pour n'en accepter même pas 10. Les responsables de parcours ont donné 5 ou 6 avis favorables et finalement 3 étudiants se sont effectivement inscrits. C'est un travail énorme pour un mince résultat.

Madame Agnès Fichard Carroll travaille sur les dossiers de saisine. Certains dossiers viennent de très loin et la consigne a été donnée de se concentrer sur les saisines qui viennent de l'académie. On s'attendait qu'avec Mon Master il y ait une baisse des saisines, ce qui est le cas dans certaines universités, mais pas à Montpellier. Il devrait en avoir moins l'an prochain avec la phase complémentaire.

Madame Nadette Fauvin résume les échanges. Mon Master nécessite un changement de manière de penser. Le message qui est de classer tous les candidats qui ont les attendus indépendamment des capacités a pu ne pas être audible pour cette année.

Madame Louise Nyssen précise qu'elle va faire un point avec les différentes responsables des saisines des différentes universités pour s'assurer qu'elles ne sont pas traitées en double. Dans la convention partenariale, il est noté qu'elles doivent arriver à l'INSPE pour la mention « 2nd degré ». Il faut se mettre d'accord sur la procédure à suivre.

4.6- Renouvellement du conseil de l'INSPE

Monsieur Christophe lung indique que le renouvellement du conseil de l'INSPE aura lieu le 29 novembre 2023. Le dernier conseil de l'actuelle mandature aura lieu le mardi 28 novembre 2023. Le principal sujet sera le BPI de l'INSPE et si on a les informations, les capacités d'accueil.

4.7- Possible réforme du recrutement des professeurs et CPE

Monsieur Christophe lung informe sur la possibilité d'une nouvelle réforme. Une piste envisagée par le gouvernement serait de positionner le concours en L3, mais aucune décision n'est prise. (Diapositive 47)

Madame Louise Nyssen rajoute que le ministère indique qu'il va travailler avec les syndicats, Mme Nyssen considère qu'il devrait aussi consulter les personnes qui savent former les enseignants.

Madame Nadette Fauvin n'a aucun élément à apporter de concret sur ce sujet.

Fin du conseil à 19 heures 20

Conseil du 05 octobre 2023

Conseil de l'INSPE du 5 octobre 2023

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- 1- Avis sur le procès-verbal du conseil de l'INSPE du 28 juin 2023
- 2- Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF
- 3- Désignation du dernier membre du COSP
- 4- Informations générales
 - 4.1- Bilan année universitaire 2022/23
 - 4.2- Premier bilan de la rentrée 2023/24
 - 4.3- Bilan de la mise en stage dans le 2nd degré
 - 4.4- Bilan recrutement via la plateforme Mon Master
 - 4.5- Actualités commission de la recherche
 - 4.6- Renouvellement du conseil de l'INSPE
 - 4.7- Possible réforme du recrutement des professeurs et CPE



Point 1 : Avis sur le PV du conseil de l'INSPE du 28 juin 2023



Vote sur le point 1

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :

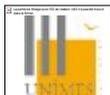


Point 2 : Avis sur les MCC



Point 2 : Avis sur le MCC

- Les MCC ont déjà été validés par les conseils de composantes et les CFVU des universités mettant en œuvre les différents parcours.
- Elles respectent le cadrage des MCC de l'INSPE ayant reçu un avis favorable du conseil de l'INSPE le 28 juin puis des CFVU des 4 universités.



Point 2 : Avis sur le MCC

- Les notes seuils respectent ce cadrage :
 - **Note seuil fixée à 10 pour les trois premières mentions de master MEEF :**
 - **Une UE de langue vivante étrangère** pour non spécialistes niveau B2 au S1, au S2 ou au S3 selon les parcours. Les Masters MEEF parcours LLCER ne sont pas concernés par cette disposition.
 - **Une UE ou ECUE «Accompagnement pédagogique et didactique du stage de M2, S4»** lié à la visite évaluative
 - **l'UE «Soutenance et valorisation du mémoire » du S4**
 - **Harmonisation de certaines notes seuils pour les mentions MEEF « 2nd degré » et « Encadrement Educatif » :**
 - **UE de culture commune** : les notes seuils à indiquer sont 6/20 en S1, 8/20 en S2, 8/20 en S3 et 6/20 en S4 (la mention MEEF « Encadrement Educatif » n'est concernée que par les semestres S3 et S4)
 - **UE d'initiation à la recherche** : en M1 les équipes pédagogiques peuvent choisir entre 6, 7 et 8. En M2, les notes seuils sont 8/20 en S3 et 10/20 en S4
 - **UE d'accompagnement de stage** : les notes seuils sont 6/20 en S1, 6/20 en S2, 8/20 en S3 et 10/20 en S4 (ou l'ECUE associé à la visite évaluative). La réalisation du stage étant obligatoire, elle constitue une condition nécessaire à la validation de l'UE de stage.

Pour les UE autres que celles mentionnées plus haut, l'équipe pédagogique est libre de fixer une note seuil comprise entre 6 et 10 qui est indiquée dans les modalités de contrôle de connaissance de l'UE



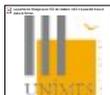
Vote sur le point 2

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 3 : Désignation du dernier membre du COSP de l'INSPE

1 candidat : **André Tricot**

Dans son courriel, dans lequel il soumet sa candidature il indique :
« Ayant une longue expérience (22 ans) en IUFM / ESPE / INSPE comme formateur à Rennes puis à Toulouse, puis président du COSP de l'INSPE de Bretagne depuis cette année, et responsable du Centre national d'étude des systèmes éducatifs (Cnesco), je pense pouvoir apporter un regard un peu distancié sur les questions de politiques publiques d'éducation en général et de formation des enseignants en particulier. »



Point 4 : Informations générales

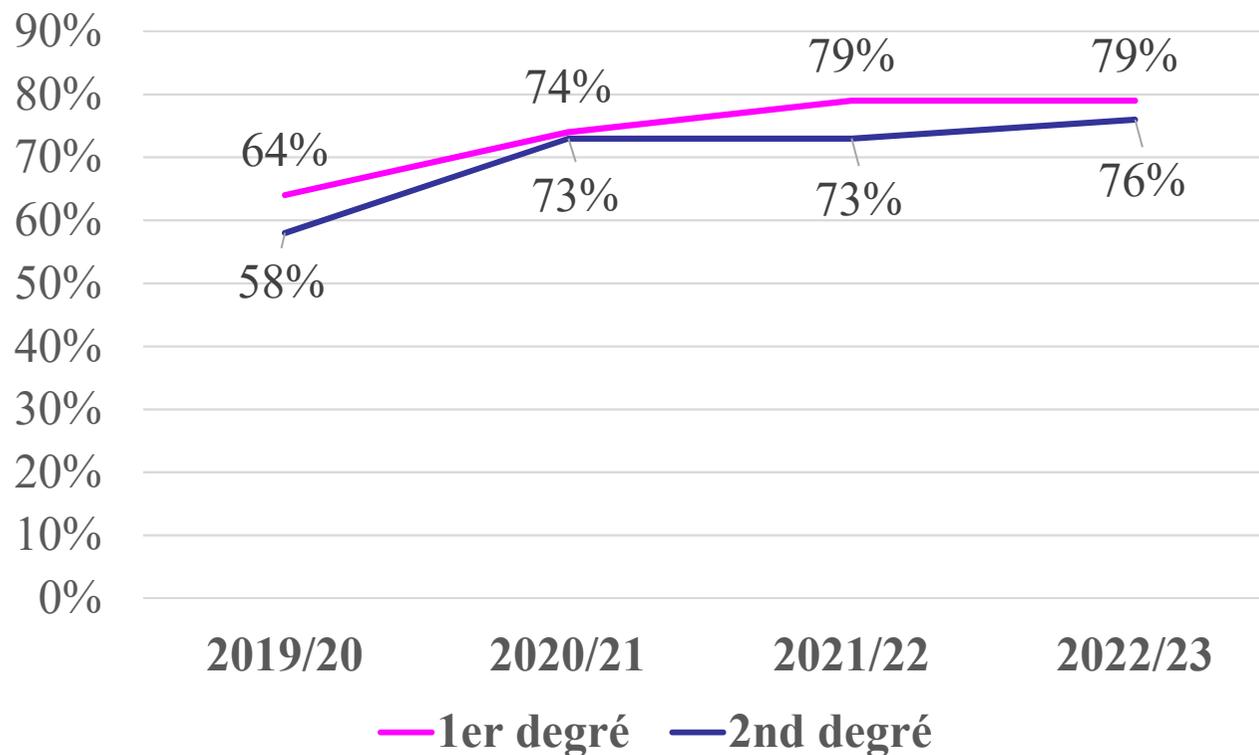


Point 4.1 : Bilan de l'année universitaire 2022/23

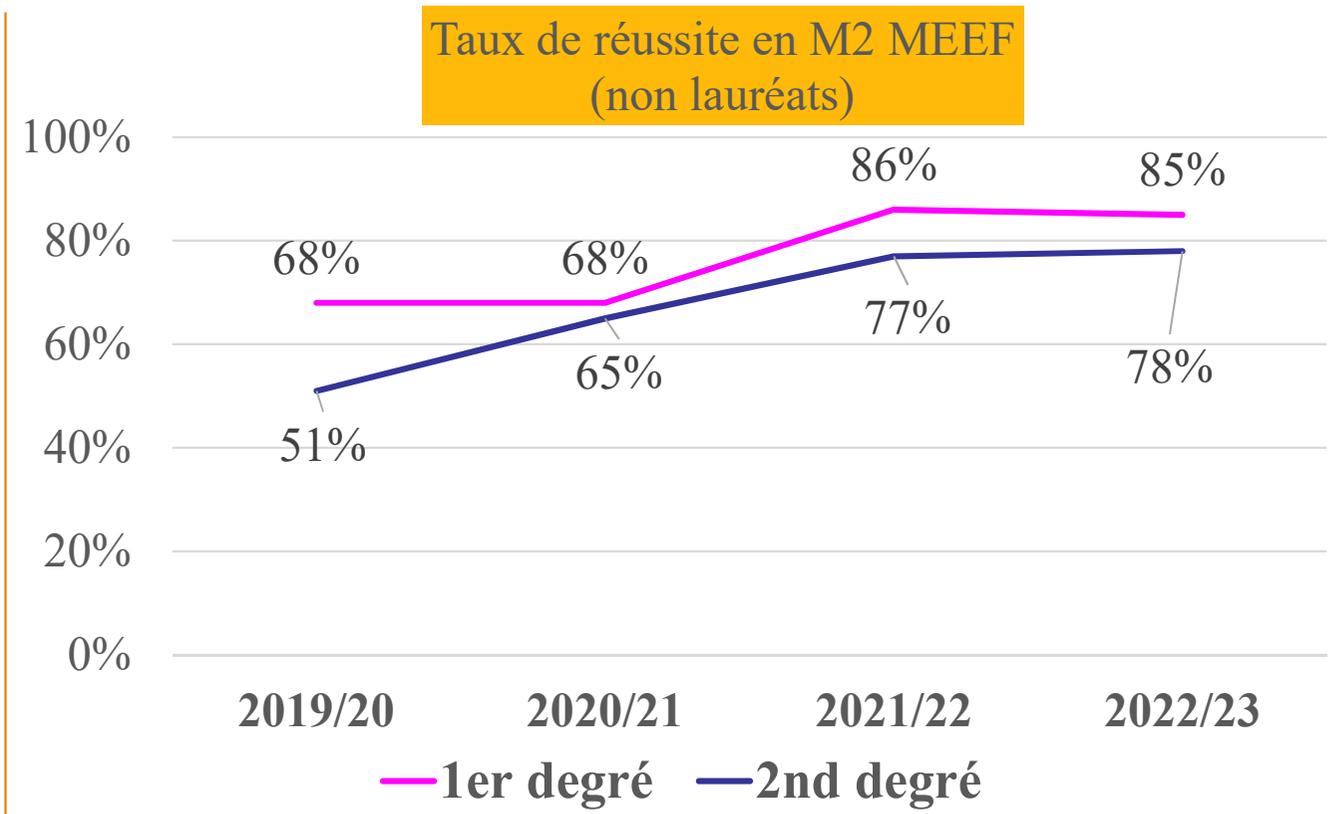
4.1.1-Résultats en master



Taux de réussite en M1 MEEF



Résultats en M2 MEEF : stabilité



Point 4.1 : Bilan de l'année universitaire 2022/23

4.1.2-Résultats aux concours



- **Données concours externe :**
 - **8159 postes**
 - 6958 admis (85% des postes ouverts)
 - 1386 en liste complémentaires tous appelés selon le site web du ministère (ce qui fait un total de 8344 admis soit 102% du nombre des postes ouverts)
 - **Dans notre académie, taux de réussite moyen de 43% (avec liste complémentaire) en 2022 c'était 51% (mais moins de candidats)**
 - **Au niveau national, le taux de réussite moyen est de 47%** (avec liste complémentaire) allant de 21% à la Réunion, 31% à Clermont plus faible taux en métropole à 73% à Créteil)
 - **Les 1288 postes non pourvus sont localisés dans 4 académies :**
 - -115 en Guyane soit 70% des postes
 - -561 à Créteil soit 48% des postes
 - -34 à Mayotte soit 21% des postes
 - -578 à Versailles soit 45% des postes
 - Sur les 750 postes proposés en plus à Créteil et Versailles lors du concours supplémentaires : 357 reçus sur 750 postes
 - Quant aux langues régionales dans notre académie
 - 13 postes, 13 présents au concours, 7 lauréats



Recrutement dans le 2nd degré Informations nationales concernant le CAPES

- **Données concours externe :**
 - **5203 postes**
 - **4337 admis (83% des postes ouverts)**
 - **Taux de réussite moyen de 39%**, quelques taux de réussite :
 - Entre 10% et 15% : Italien, Chinois, Catalan
 - Entre 20% et 25% : Arts Plastiques, SES
 - Entre 25% et 30% : SVT, Doc
 - Entre 30% et 35% : Espagnol, HG
 - Entre 35% et 40% : NSI
 - Entre 50% et 55% : PC, Anglais, Maths, Lettres,
 - Entre 55% et 60% : Lettres, Education Musicale
 - **Les 862 postes non pourvus sont localisés dans 9 disciplines :**
 - -56 en Education Musicale soit 42% des postes
 - -3 en Occitan soit 100% des postes
 - -119 en Allemand soit 58% des postes
 - -17 en Anglais soit 2% des postes
 - -67 en Espagnol soit 21% des postes
 - -93 en Lettres Classiques soit 69% des postes
 - -149 en Lettres Modernes soit 20% des postes
 - -250 en Mathématiques soit 24% des postes
 - -108 en PC soit 25% des postes



Le CAPEPS : concours national sélectif avec un nombre de candidats élevé

- **Données concours externe :**
 - 670 postes
 - 2746 présents en 2023, 2704 présents en 2022,
 - 670 admis
 - Taux de réussite moyen de 24%,



Recrutement dans le 2nd degré Informations nationales concernant le CAPET

- **Données concours externe :**
 - 570 postes
 - 479 admis (84% des postes ouverts)
 - Taux de réussite moyen de 30%, quelques taux de réussite :
 - Entre 15% et 20% : Design, Biotech,
 - Entre 25% et 30% : EG (Marketing), STMS
 - Entre 30% et 40% : EG (autres spécialités)
 - Entre 40% et 50% : S2I
 - 80 postes non pourvus sont localisés dans deux champs disciplinaires :
 - -25 en Eco-Gestion
 - -65 en S2I



Recrutement dans le 2nd degré Informations nationales concernant le CAPLP

- **Données concours externe :**
 - 1370 postes
 - 987 admis (72% des postes ouverts)
 - Taux de réussite moyen de 40%, quelques taux de réussite :
 - Entre 20% et 25% : EG (gestion et administration)
 - Entre 30% et 35% : Différentes options de génie civil ou d'Eco-Gestion
 - Entre 35% et 40% : STMS et deux options de génie
 - Entre 40% et 50% : Maths Sciences, Anglais-Lettres, Lettres-HG, Design
 - Entre 50% et 67% ; parcours du S2I
 - 295 postes non pourvus dans les disciplines préparées sur Montpellier :
 - 149 en Maths Sciences
 - 75 en S2I
 - 5 en STMS
 - 17 en Anglais Lettres, 32 en Histoire-Géographie-Lettres
 - 16 en design
 - 1 en EG

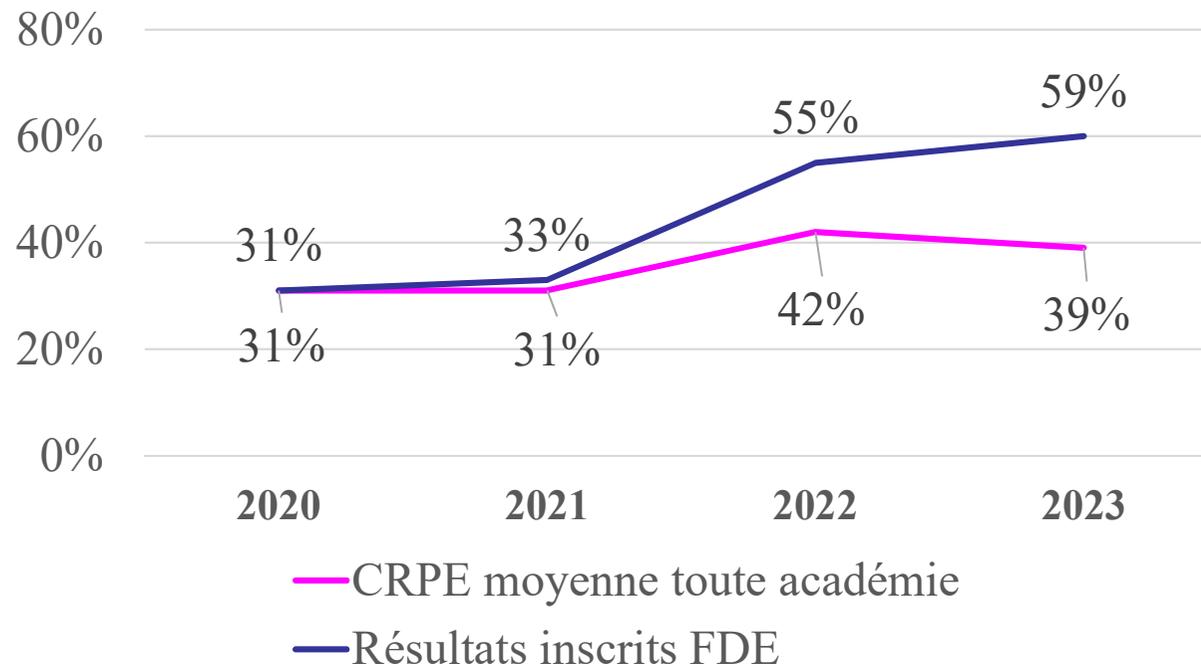


Résultats au CRPE des inscrits à la FDE : augmentation du taux de réussite

313 admis au concours :

243 dans l'académie de Montpellier, 70 dans d'autres académies (22%)

Résultats au CRPE

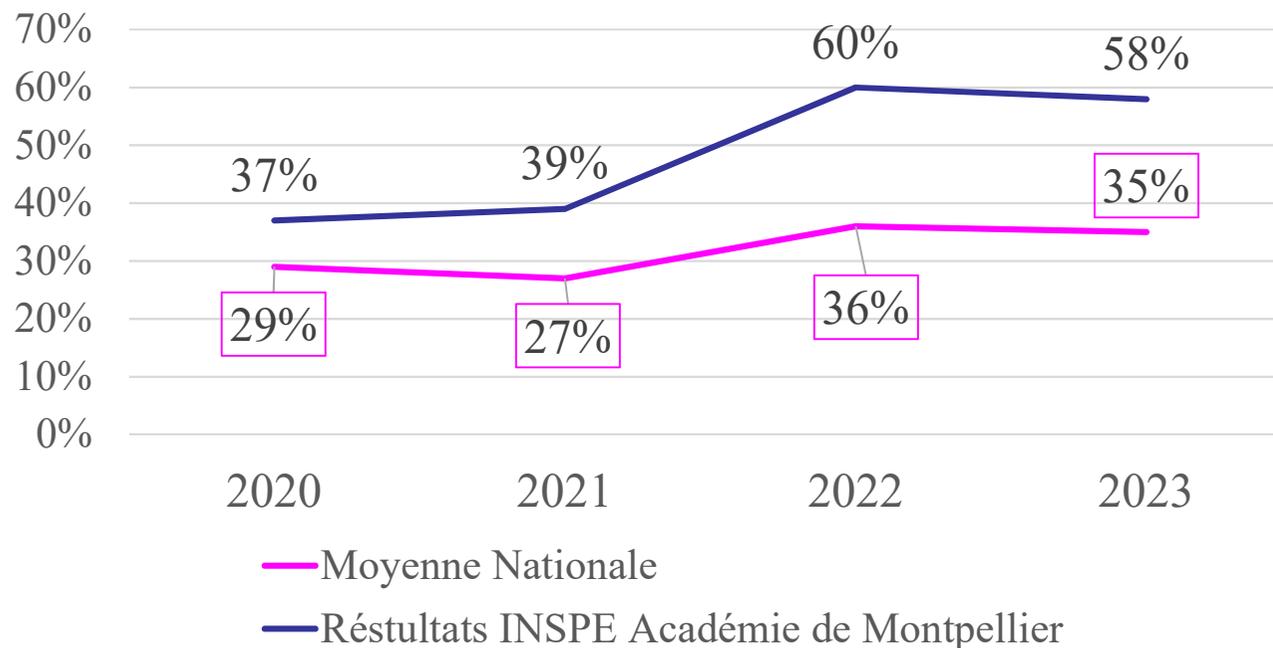


Les comparaisons dans le 1^{er} degré entre moyenne nationale et résultats locaux sont difficiles à réaliser car les taux de réussite dépendent beaucoup de l'académie.



Concours du 2nd degré: Taux de réussite élevé en moyenne

Résultats aux concours CAPES/CAPET/CAPLP/CAPEPS/CPE



1^{er} degré	% admis M2 SIPA / inscrits SIPA	50%
	% admis M2 CA / inscrits CA	82%

2nd degré :	% admis M2 SIPA / inscrits SIPA	52%
	% admis M2 CA / inscrits CA	68%

Le taux de réussite au concours des contractuels alternants est supérieur de celui des étudiants réalisant un stage SIPA.

On ne peut pas en conclure que cette modalité de stage favorise la réussite au concours car les étudiants réalisant un stage en responsabilité ont d'une part choisi cette modalité et ont été sélectionnés. On peut néanmoins en conclure que cette modalité de stage ne nuit pas à leur réussite.



Année	Parcours	Inscrits	% réussite
M1	Didactique des humanités	7	57%
M1	Education et Pratiques Inclusives	14	78%
M1	Savoir, Apprentissage, Formation, Identité, Recherche	19	79%
M2	Education et Pratiques Inclusives – Classe Ordinaire	10	70%
M2	Education et Pratiques Inclusives – Enseignements Spé	6	50%
M2	Didactique des humanités	5	63%
M2	Savoir, Apprentissage, Formation, Identité, Recherche	13	66%



Point 4.2 : Premier bilan de la rentrée



Effectifs (encore non définitifs) en légère baisse

Mention MEEF			M1					M2 (non FSTG)				FSTG mi-temps								
			2021/22	2022/23	2023/24	Evolution 21/22	Evolution 22/23	2021/22	2022/23	2023/24	Evolution 22/23	2021/22	2022/23	2023/24	Evolution 22/23					
1er degré	UM	FDE	605	614	603	1%	-2%	323	483	500	4%	289	151	125	-17%	1217	1248	1228	-2%	
Encadrement Educatif	UM	FDE	38	27	30	-29%	11%	30	36	32	-11%	11	10	5	-50%	79	73	67	-8%	
2nd degré	UM	FDE	55	59	35	7%	-41%	32	33	49	48%	364	190	158	-17%	1143	1029	931	-10%	
		FDS	117	104	92	-11%	-12%	34	79	74	-6%									
		STAPS	75	72	54	-4%	-25%	73	71	77	8%									
		Total UM	247	235	181	-5%	-23%	139	183	200	9%									
	UPVM	UFR6	195	170	164	-13%	-4%	101	151	114	-25%									
	UPVD	LSH	44	40	47	-9%	18%	19	36	40	11%									
		FDS	13	0	10	-100%		4	7	0	-100%									
		IFCT	3	0	2	-100%		4	4	3	-25%									
	Total UPVD	60	40	59	-33%	48%	27	47	43	-9%										
	Unimes	Arts et Sciences	10	7	9	-30%	29%	0	6	3	-50%									
Total 2nd degré			512	452	413	-12%	-9%	267	387	360	-7%									
Total			1155	1093	1046	-5%	-4%	620	906	892	-2%	664	351	288	-18%	2439	2350	2226	-5%	
			baisse de 11 dans le 1er degré baisse de 36 dans le 2nd degré/CPE dont 18 voulues en EPS					hausse de 17 dans le 1er degré baisse de 31 dans le 2nd degré/CPE					baisse de 63 FSTG en 2023				baisse de 124 en 2023 due pour moitié à la baisse des FSTG mi-temps			

1^{er} degré :

- En 2022/23 172 (environ 35% de l'effectif de M2)
- En 2023/24 158 (environ 33% de l'effectif de M2)

100 étudiants ont été candidats et n'ont pas pu être contractuels alternants.

- **2nd degré** : environ 25% de l'effectif de M2 en 2022/23 et 23/24

Les demandes varient beaucoup d'une discipline à une autre, la détermination des lieux de stage a été difficile.



Répartition des FSTG entre plein temps et mi-temps

1^{er} degré : 337 liste principale + 84 liste complémentaire (tout concours confondu)

- 292 Professeurs Stagiaires à plein temps (70 %)
- 125 Professeurs Stagiaires à mi-temps (30%)

2nd degré :

- 285 FSTG plein temps (64%)
- 160 FSTG mi-temps (36%)

La proportion de fonctionnaires stagiaires à plein temps augmente ce qui est normal et positif :

- En 2022, le vivier d'étudiants candidats issus du M2 était faible du fait de la présence du concours en M1
- Il est satisfaisant de voir que la proportion des lauréats issus d'un M2 MEEF soit prépondérante
- On retrouve les proportions avant la réforme entre lauréats issus d'un master MEEF et issus d'autres filières



Point 4.3 :

Point sur la mise en stage des étudiants de M2 dans le 2nd degré



Calendrier prévisionnel

- Envoi par les inspecteurs référents de liste de lieux de stages SIPA avant le 6 juillet
- Affectation de ces stages aux étudiants par les équipes pédagogiques avant le 1^{er} septembre
- Première quinzaine de septembre : recherche des derniers lieux de stage, information des établissements
- Début du stage : le lundi 18 septembre
- Réunion des tuteurs le 27 septembre à Perpignan et 4 octobre à Montpellier

1^{er} bilan

- La mise en stage s'est bien déroulée même si le calendrier est resté très contraint.
- Un grand merci à Eric Favard et à son équipe, aux inspecteurs référents, aux PFA et aux tuteurs qui ont accepté de remplir cette mission.
- La réunion de tuteurs a été très riche : forte demande pour que la formation continue pendant l'année

Point 4.4 :

Point sur les activités de la commission recherche de l'INSPE



- **Lancement de deux appels à projets dans un cadre identique à celui de l'an dernier**
 - Soutien et développement de recherches dans le domaine de l'éducation et de la formation (montant maximum 4000 €)
 - Initiation et soutien de dispositifs d'articulation Recherche/Formation/Terrain dans l'académie (montant maximum 1000 €)
 - **Trois séances Questions/Réponses en visioconférence** pour permettre aux personnes intéressées par le dépôt d'un projet de poser des questions, de clarifier les attentes, et le cas échéant, d'identifier des chercheurs et/ou acteurs de terrain ou formateurs susceptibles de s'engager dans le projet (16 octobre, 8 et 16 novembre)
 - **Date limite de dépôt** : 30 novembre 2023
 - **Sélection des projets retenus par la Commission Recherche** : 19 décembre 2023
- **Mise en place et diffusion d'un document intitulé « Cadre d'information pour accord Recherche-Education »** ayant pour objectif d'informer la rectrice ainsi que son représentant à l'INSPE sur l'objet de la recherche en projet avec un personnel de l'Education Nationale, ses modalités de mise en œuvre et les perspectives de plus-value pour les élèves et les équipes pédagogiques.
- **Mise à jour de la partie dédiée à la recherche sur le site de l'INSPE**
- **Journée d'études dédiée à la présentation des projets soutenus par l'INSPE**

Point 4.5 :

Bilan de la phase de recrutement en M1 MEEF via la plateforme « Mon Master »



Bilan Mentions 1^{er} degré, Encadrement Educatif et Pratiques et Ingénierie de la formation



Bilan Mention 2Nd degré

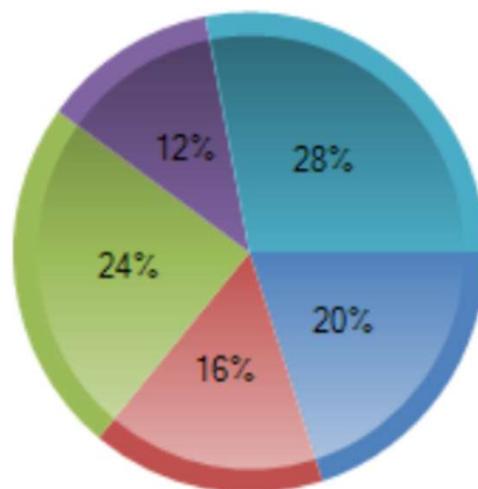
Résultats de l'analyse de l'enquête réalisée auprès des
responsables de parcours

24 réponses de responsables de parcours



3. 1.1 Comment a évolué le nombre de candidatures dans votre parcours, par rapport aux années précédentes ?

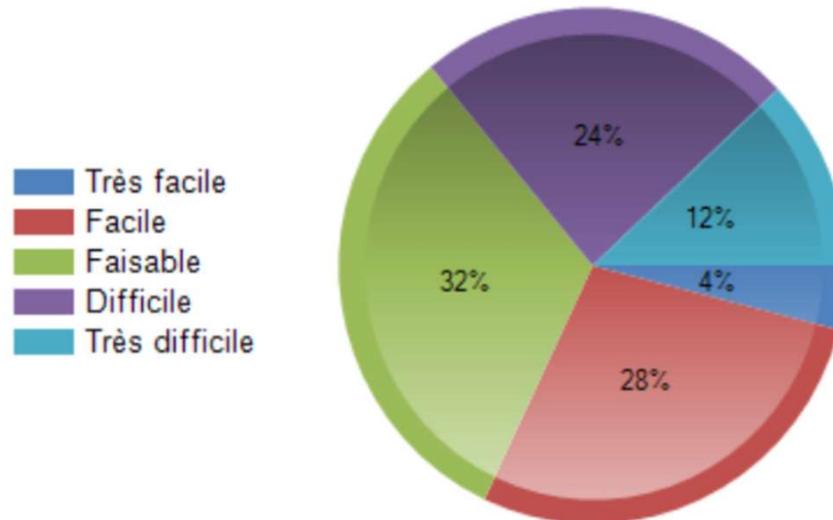
- Il a beaucoup baissé
- Il a un peu baissé
- Il est resté stable
- Il a un peu augmenté
- Il a beaucoup augm...



Baisse : 36% (20% grande)
Stabilité : 24%
Augmentation : 40%



4. 1.2 Comment qualifieriez-vous le traitement des candidatures ?



Facile : 32% (20% grande)

Faisable : 32%

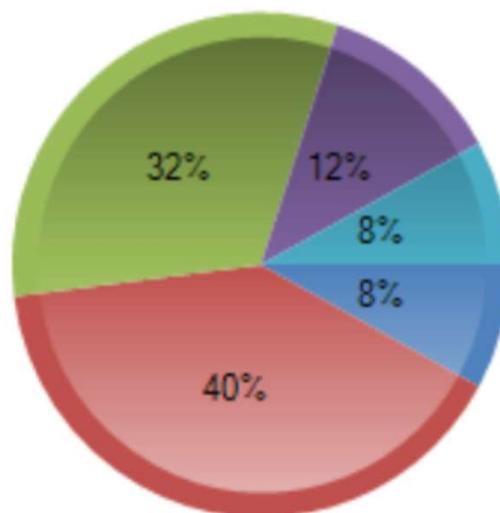
Difficile : 36% (10% très)

- Le fichier excel produit par l'application est plus exploitable que dans ecandidat. A l'inverse, l'accès aux dossier est.un peu moins simple
- la convocation aux entretiens de motivation en se servant de la plate forme "Mon master" n'a pas été possible.
- Plutôt que difficile : Long à réaliser
- Très chronophage et sans formation aucune
- Impossible de traiter de manière satisfaisante et équitable ce grand nombre de dossiers, sans aucun moyen pour le faire.
- le téléchargement des dossiers permettait de traiter les candidatures comme les années précédentes.
- accessibilité au dossier sur la plateforme difficile. Classement manuel, saisie longue et fastidieuse



6. 1.3 Les attendus qui ont été affichés ont-ils été

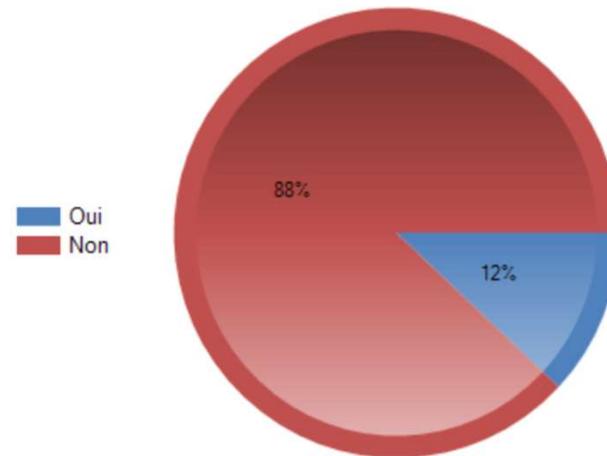
- Très satisfaisants
- Satisfaisants
- Corrects
- Pas satisfaisants
- Pas du tout satisfais...



Satisfaisants : 72%
Corrects : 32%
Pas satisfaisants : 16%



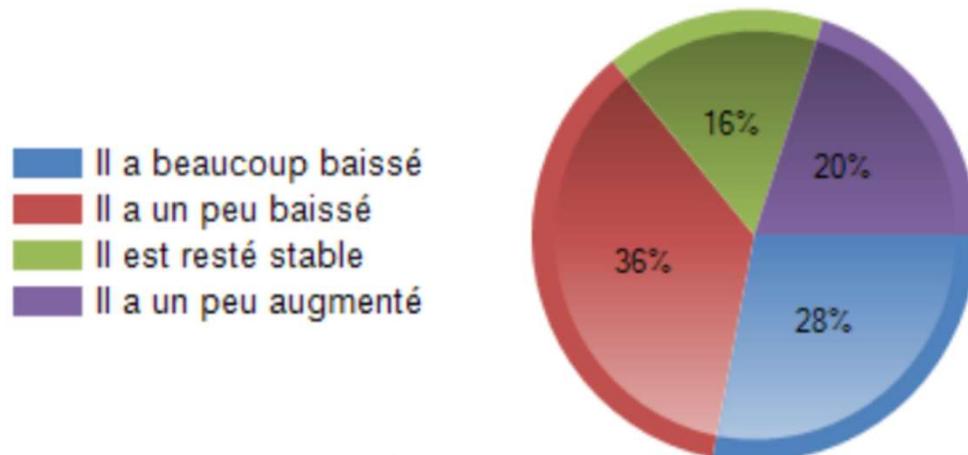
8. 1.4 Avez-vous établi des critères de classement que vous souhaiteriez modifier a posteriori ?



- Éventuellement proposer un entretien de sélection
- Trop sont partis ailleurs, il aurait fallu en classer plus, même un peu en dehors du profil strict pour assurer l'ouverture dès la 1ère phase.
- les résultats du S6 sont essentiels pour affiner la sélection et classer correctement et justement les candidats



10. 2.1 Avez-vous observé une modification significative du nombre d'inscrits par rapport aux années précédentes ?



Baisse : 64% (28% grande)
Stabilité : 16 %
Augmentation : 20%

- Aucune réponse indiquant que la baisse des effectifs est liée à Mon Master mais plutôt au manque d'attractivité du métier.
- Pour les petits parcours comme le mien, j'ai besoin d'avoir accès aux candidatures avant la fin de la campagne pour relancer ceux qui n'auraient pas encore candidaté mais je n'ai pu voir la liste qu'une fois la campagne terminée, c'est un vrai problème pour mon parcours
- Dispersion des candidatures, candidature self-service, désengagement des candidats liés au côté impersonnel de la candidature, candidature passive
- Tous les candidats sur liste d'attente qui ont reçu leur admission ("imposée") le 21 juillet ne se sont pas présentés à la rentrée et ne se sont pas inscrits en M1.
- bien qu'ayant doublé la liste d'attente, je ne l'ai sans doute pas assez étendue... correspond aussi à une forme de désaffection vis à vis du métier
- je pense que l'application TMM n'est pas responsable de cette baisse significative. C'est plus un problème lié au manque d'attractivité de la profession

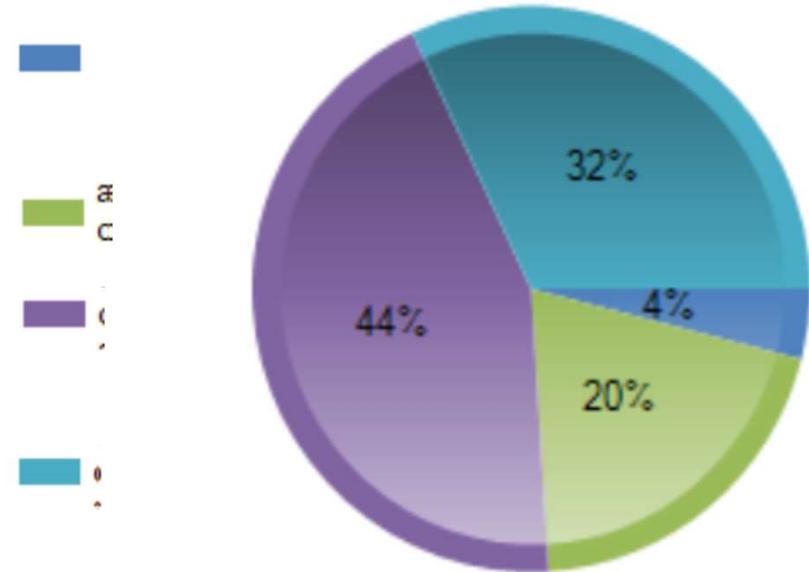
12. 2.2 A l'issue de la procédure, un fois les étudiants inscrits, vous avez

atteint la capacité d'accueil et il y avait encore quelques candidatures en liste d'attente

atteint la capacité d'accueil et épuisé la liste d'attente

épuisé la liste d'attente alors qu'il restait quelques places vacantes

épuisé la liste d'attente alors qu'il restait beaucoup de places vacantes

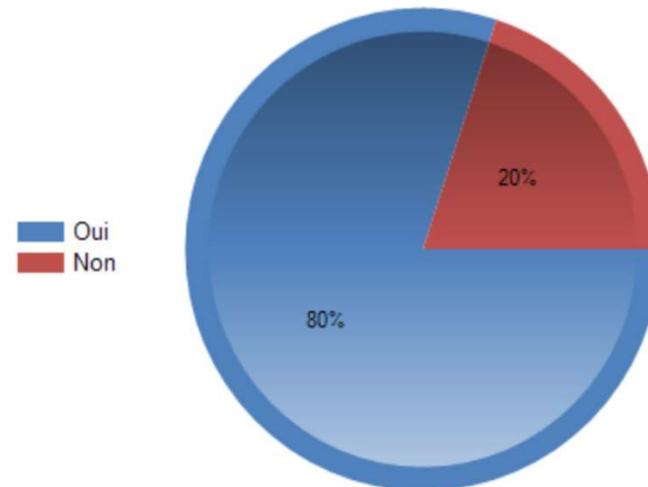


Atteint la capacité d'accueil : 24%

Épuisé : 76%



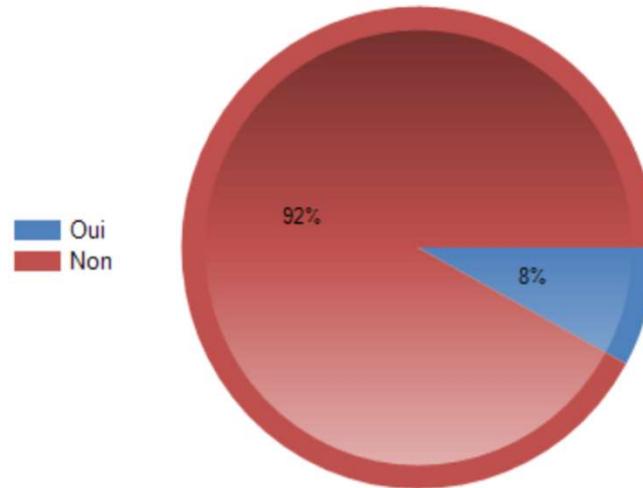
13. 2.3 Avez-vous été sollicité par des étudiants en dehors de la procédure MonMaster ?



- Une candidate locale qui avait été placée en liste d'attente mais, et là c'est un problème, les L3 sélectionnés n'ayant pas obtenu leur licence ne disparaissaient pas automatiquement de la liste des confirmés. La candidate a été admise en formation.
- Des réorientations
- Des secondes campagnes en septembre
- Des étudiants dont la situation personnelle a évolué entre la fin des candidatures sur Mon Master et le début de l'année universitaire (mutations de conjoints, déménagement...)



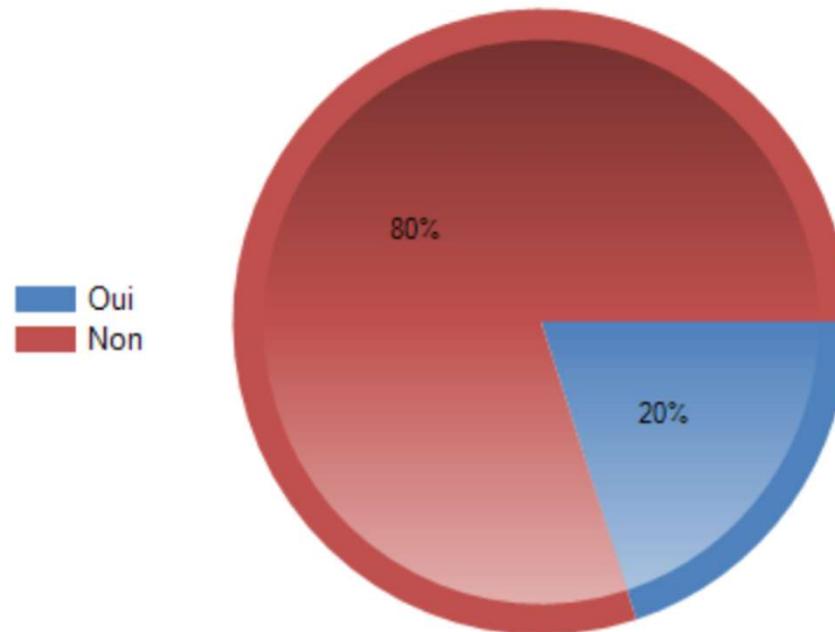
15. 2.4 Avez-vous été obligé de refuser un étudiant que vous auriez préféré accepter ?



Oui car la capacité d'accueil était déjà atteinte



17. 2.6 Avez-vous été obligé d'accepter un étudiant que vous auriez préféré refuser ?



Etudiants finalement acceptés alors qu'ils figuraient dans les dernières places de la liste complémentaire



En conclusion

- Très chronophage pour les parcours ayant beaucoup de candidats
- Nécessité d'améliorer l'outil et de former leurs utilisateurs
- La seconde campagne a été utile pour certains parcours
- Difficile d'établir la liste complémentaire
- Des étudiants de L3 échouant en L3 peuvent prendre des places à des étudiants validant leur L3 mais moins bien classé
- Uniquement 24% des parcours ont atteint leur capacité d'accueil, pour le parcours EPS, il y avait un grand nombre de candidats sur la liste complémentaire.
- La baisse du nombre de candidats dans certains parcours ne peut pas nécessairement être imputée à la plateforme Mon Master mais plutôt à un manque d'attractivité du métier.

Point 4.6 :
Renouvellement du conseil de l'INSPE en
décembre 2023
29 novembre 2023

Dernier conseil de l'actuelle mandature ;
le mardi 28 novembre à 17 h

BPI de l'INSPE + capacités d'accueil?



Point 4.7 : Possible nouvelle réforme du recrutement des enseignants



Déclarations évoquant une possible réforme

- Déclarations du Président de la République et des Ministres de l'Education Nationale et de la Jeunesse (ancien et actuel) mettant en avant les bienfaits des Ecoles Normales...
- Déclaration du Président de France Universités devant la commission des affaires culturelles de l'assemblée nationale mettant en avant la mise en place d'un continuum de formation
- Les INSPE qui devaient déposer leur dossier d'accréditation le 1^{er} octobre 2023 ont appris au tout dernier moment (fin septembre) qu'aucun dossier ne devait être déposé... sans réelle justification... surement du fait d'une possible réforme.
- Piste envisagée par le gouvernement : concours en L3, visibilité dès parcoursup de parcours... aucune décision n'a été prise

